

dans l'impossibilité de comparaître, le ministre peut donner à un ou à des hommes de loi instructions en conséquence ; et la Commission peut ordonner que les frais de ce ou ces hommes de loi soient payés par toute partie à la demande, procédure ou chose, ou par le ministre des Finances sur tous fonds disponibles."

Et la question étant mise, l'amendement est rejeté par un vote de 38 contre 80.

Taux des chemins de fer

No. 76--24 avril 1907 (Voir Proc.-Verb. page 938.)

M. Borden propose :

"Qu'il est expédient que le Bureau des commissaires des chemins de fer fasse une enquête, donne une décision et fasse un rapport, le plus tôt possible, sur la question de savoir si les taux imposés par les tarifs régulateurs pour voyageurs devraient être réduits ou non, de manière à ne pas dépasser deux centins par mille sur tous les chemins de fer du Canada ou sur quelques-uns d'entre eux.

"Que le gouvernement, en vertu des dispositions de l'Acte des Chemins de Fer, et plus spécialement de l'article 24 du dit acte, devrait prendre sans délai les mesures nécessaires à cette fin."

M. Emmerson propose en amendement :

"Que tous les mots après "Que," soient retranchés et remplacés par les suivants :—"il ressort de la correspondance déposée sur la Table de cette Chambre que le Bureau des commissaires des chemins de fer est actuellement à examiner les taux imposés dans les tarifs régulateurs pour voyageurs et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu pour le gouvernement d'exercer les pouvoirs qui sont conférés au bureau par l'article 24 de l'Acte des Chemins de fer, 1903."

Et la question étant mise, l'amendement est adopté par un vote de 96 contre 36.

Etat financier

No. 77--26 avril 1907 (Voir Proc.-Verb. page 1035)

A la motion d'aller en comité des subsides, M. Foster propose en amendement :

"Que l'augmentation énorme et rapide des dépenses publiques par l'administration actuelle est une question sérieuse pour le Parlement et pour le peuple.

"Que les dépenses autorisées et les obligations contractées pendant la présente session se chiffrent comme suit :
Estimations budgétaires \$121,428,228
Subsides aux chemins de

fer.	5,000,000
Pont de Québec . . .	6,078,200
Navie de Montréal. . .	3,000,000

\$130,506,428

"Que cette somme représente environ \$22 par chaque habitant du Canada, ou \$110 par chaque famille de cinq personnes.

"Que les impôts (douanes et revenus de l'Intérieur) se sont élevés de \$27,759,285 en 1896 à \$60,074,818 en 1906, et la taxe par tête s'est augmentée de \$5.46 en 1896 à plus de \$10 en 1906.

"Que les ressources publiques ont été épuisées, et les dépenses accrues considérablement et sans nécessité à raison des méthodes imprévoyantes, extravagantes et sans discernement adoptées par la présente administration qui tout en s'opposant à des causes légitimes pour le service public, se préteint aux agissements d'intriguants politiques qui en profitent pour s'enrichir aux dépens du peuple.

"Que les faits divulgués devant le comité des comptes publics au cours de la présente session et pendant les sessions précédentes, dénotent que de fortes sommes de deniers publics sont gaspillées en permettant à des intermédiaires de réaliser d'énormes bénéfices dans l'intention évidente d'obtenir des fonds pour des fins de parti.

"Que des fraudes électorales ont été divulguées récemment qui n'auraient pu être pratiquées avec succès sans une dépense considérable et l'aide de ces intermédiaires.

"Que cette Chambre désire exprimer sa désapprobation formelle au sujet de la mauvaise administration et de la corruption ainsi mises en lumière par ces révélations."

Et la question étant mise, l'amendement est rejeté par un vote de 38 contre 91.